

Arrêté du 11 mai 2012 portant nomination au conseil scientifique de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse
NOR : JUSF1221051A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice et des libertés ;
Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 fixant l'organisation en sous-directions de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;
Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 fixant l'organisation en bureaux de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;
Vu l'arrêté du 5 mars 2012 portant création du conseil scientifique de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRÊTE

Article 1

Le conseil scientifique est composé de:

- Bruno AUBUSSON DE CAVARLAY,
- Sylvain BERDAH,
- Eric DEBARBIEUX,
- François DUBET,
- Xavier ROUSSEAUX,
- Christophe DEJOURS,
- Jean PIRMINGEAT,
- Yves DARNAUD,
- Alain CROUZETTE.

Les personnalités qualifiées sont nommées pour une durée de trois ans renouvelable par décision du directeur de la protection judiciaire de la jeunesse.

Article 2

En cas de vacance, démission ou toute autre cause, le nouveau membre achève la période de fonction de son prédécesseur. Le mandat des membres cesse avec leurs fonctions.

Le mandat des membres est gratuit.

Article 3

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 11 mai 2012.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice
et des libertés
Et par délégation :
Le directeur de la protection judiciaire de la
jeunesse

Jean-Louis DAUMAS